

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19 - présents : 18 - votants : 19

L'an Deux Mille Vingt et Un, le huit Juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 Juin 2021.

Présents : Samuel FÉRET, Antoine RULLIÈRE, Geneviève LE GOUALLEC, Hervé LEFEBVRE, Géraldine TABART, Jean-François BASCOU, Jacqueline MOLLÉ, Patrick ECOMARD, Yvon RIALLAND, Rachel RAITHIER, Serge BRASSEBIN, Virginie LAGRANGE, Yolène BÉGO, Mickael LAMIDÉ, Marie-Odile JARLIGANT, Jeanne LOLICAR, Michel LEVESQUE, Hervé TABART.

Absents excusés : Corinne LEFÈVRE (pouvoir donné à Mickaël LAMIDÉ).

Secrétaire de séance : Serge BRASSEBIN.

Approbation du compte-rendu de la précédente séance : le 10 Juin 2021

Samuel FÉRET informe les membres du Conseil Municipal que les pages 3 et 4 du compte-rendu reprennent les délibérations de la séance du 6 Mai 2021. Il ne faut donc pas en tenir compte.

Jeanne LOLICAR souhaite revenir sur le point relatif aux chemins de randonnées : le compte-rendu évoque la désignation d'un référent pour accompagner l'équipe en charge du renouvellement du balisage. Ce référent a déjà été désigné, il s'agit de Yolène BÉGO.

Yvon RIALLAND souhaiterait revenir sur le point relatif à la Chapelle de Lantiern : le compte-rendu mentionne que le bâtiment daterait du XIIème siècle. La Chapelle de Lantiern date du XIIIème siècle. Ce sont les documents concernant la Chapelle retrouvés par l'architecte aux Archives Nationales à Paris qui datent du XIIIème siècle.

M. le Maire souhaite la bienvenue aux élus dans la nouvelle salle de conseil et des mariages de la Mairie. Une visite des nouveaux locaux sera organisée à la fin de la séance.

060/2021 Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels saisonniers

M. le Maire explique au Conseil Municipal que les besoins du service peuvent justifier le recrutement de personnel saisonnier, notamment concernant le Village Vacances d'Arzal.

Pour cette saison, Sarah Wagner a été recrutée du 1^{er} Juillet au 31 Août à temps complet pour seconder Armelle au Village Vacances.

Michel LEVESQUE trouve dommage que la délibération intervienne 7 jours après l'embauche du saisonnier. Il demande qu'un appel à candidature a eu lieu et si des personnes d'Arzal ont postulé.

Samuel FÉRET lui répond que 3 candidatures ont été reçues pour ce poste : 2 d'Arzal et 1 d'Herbignac.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- Autorise le Maire à recruter des agents contractuels saisonniers dans les conditions fixées par l'article 3-I-2° de la loi du 26 janvier 1984 en cas d'accroissement saisonnier d'activité.

061/2021 Cration de postes dans le cadre des avancement de grade

M. le Maire expose au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Compte-tenu des propositions d'avancement de grade pour l'année 2021, il convient de créer les postes correspondants, à savoir :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28,25h/semaine)

Après en avoir délibéré.

Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR

- Décide la création des 2 postes ci-dessus.
 - D'inscrire les crédits nécessaires au budget

062/2021 Echange de terrains avec M. et Mme MORIN

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'échange de terrain entre la Commune et M. et Mme MORIN à la Vieille Fontaine

Cet échange concerne :

- Une partie de la parcelle D 602 appartenant à M. et Mme MORIN Rue de la Vieille Fontaine
 - Une partie de la parcelle D 2293 appartenant à la Commune.

La parcelle D 2293 est constituée d'un talus avec un ruisseau en contre-bas. La partie sud de la parcelle D 602 permettra à la Commune de créer une connexion avec la zone à lotir de Kergourd Sud.

Antoine RULLIÈRE explique au Conseil Municipal que la parcelle D 2293 se trouve entre 2 parcelles appartenant à M. et Mme MORIN

Mme Jacqueline MOLLÉ demande si cette zone est inondable. Antoine RULLIÈRE lui répond que non. Il existe tout de même une marge de recul de non constructibilité de part et d'autre du ruisseau.

Hervé TABART s'étonne que M. MORIN, qu'il a rencontré dernièrement, ne soit pas au courant de cette proposition d'échange. Ce dernier a appris par la presse que ce point était à l'ordre du jour de cette séance du conseil municipal. Il n'avait pas eu connaissance du plan joint à la convocation du Conseil Municipal.



Antoine RULLIÈRE lui répond que M. et Mme MORIN, lorsqu'ils ont sollicité la Commune, étaient sur une perspective d'achat de la parcelle communale.

Avant de faire une proposition d'échange à M. et Mme MORIN, il estime normal que cette question soit d'abord présentée et débattue en Conseil Municipal avant d'être présentée à M. et Mme MORIN.

Samuel FÉRET précise également que les documents transmis aux élus à l'appui de leur convocation sont des documents de travail internes au Conseil Municipal et n'ont pas vocation à être communiqués à des tiers avant une prise de décision.

Antoine RULLIÈRE attire l'attention des élus sur le fait que cet échange ne se fait pas sur des surfaces égales car la topologie des terrains n'est pas la même.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR :

- Autorise le Maire à procéder à l'échange de terrain avec M. et Mme MORIN tel que précisé ci-dessus.
- Dit que cet échange sera réalisé dans le cadre de l'aménagement foncier
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Acquisition de la parcelle AB 84 Rue du Stade :

La signature chez le notaire est prévue le 28/09/2021

- Elections Juin 2021

Samuel FÉRET informe le Conseil Municipal qu'il a adressé un courrier à M. le Préfet lui faisant part de dysfonctionnement lors du déroulement des 2 derniers scrutins électoraux : la non remise en mairie de 3 procurations dûment établies auprès de la gendarmerie et les dysfonctionnements dans la distribution de la propagande électorale auprès des habitants d'Arzal.

- Projet VVA

2 réunions ont eu lieu avec Archiblock, maître d'œuvre du projet. La DSIL rénovation énergétique a été sollicitée sur ce projet.

Hervé LFEBVRE explique au conseil que l'état des bâtiments à rénover (4 logements + logement du gardien) fait que la rénovation en tant que telle n'est pas la meilleure solution. Archiblock et son bureau d'étude propose de raser les bâtiments et de les reconstruire avec des matériaux plus isolants.

Le classement énergétique actuel des logements est G. Avec une rénovation classique, le nouveau classement est estimé à F. Avec une rénovation plus complète, le nouveau classement est estimé à A ou B.

L'idée est d'aller vers un village vacances avec des hébergements beaucoup plus économies en énergie avec des constructions en matériaux biosourcés. Une réunion du groupe de travail a eu lieu en début de semaine pour discuter du projet.

Une recherche de financements complémentaires va être engagée dans le cadre de France Relance.

- Forum des associations et accueil des nouveaux arrivants :

Le forum des associations, organisé par l'Alliance, aura lieu le samedi 4 Septembre 2021 de 14H à 18H au Complexe Michel LE CHESNE.

A cette occasion, un pot de bienvenu sera organisé pour les nouveaux arrivants (heure à confirmer).

- Vide-greniers organisé par l'association du foot le 25/07/2021:

Il se déroulera dans le bourg d'Arzal le long de la Rue du Stade, sur le site de l'ancienne école et du complexe Michel LE CHESNE.

Jean-François BASCOU demande s'il est possible de compléter cette manifestation par un concert le soir. Au vu des délais, cela semble compliqué. Un groupe de musique se produira déjà à Arzal le 10/08/2021 à l'Ancienne école (groupe Osvaldo Carné). Ce groupe se déplace à vélo et leur intervention est co-programmée avec le service Environnement d'Arc Sud Bretagne.

Jean-François BASCOU explique qu'il lui semble important d'organiser une soirée festive pour les gens d'Arzal.

Il est proposé de réfléchir à l'organisation d'une telle soirée pour le 4 septembre en lien avec les associations.

- Inauguration de la Mairie :

Elle aura lieu le Samedi 18 Septembre 2021 à 11H30. Des portes ouvertes seront organisées l'après-midi pour le public.

- Lantiern

Marie-Odile JARLIGANT relaie la demande d'un habitant à savoir si la Mairie pouvait être intéressée par l'acquisition de la maison de M. et Mme FLAMAND actuellement en vente à Lantiern. En rasant ce bâtiment, cela pourrait permettre d'élargir la route et de supprimer l'entonnoir que fait la voie dans le village.

Yvon RIALLAND lui répond que l'élargissement de la route ne réglera pas le problème de la traversée des camions dans le village. A sa connaissance, à ce jour, la maison n'est pas officiellement en vente.

- Visite du secrétaire d'Etat à la ruralité :

Marie-Odile JARLIGANT informe le Conseil municipal que le secrétaire d'Etat à la ruralité, Joël GIRAUD, sera présent à Muzillac pour visiter le chantier de la MSAP (Maison des Services Au Public).

- Place de stationnement PMR Rue des Palis :

Jean-François BASCOU fait part au conseil de remarques sur le manque de banc dans le bourg. Geneviève LE GOUALLEC lui répond que l'installation de bancs est prévue par les services techniques municipaux dans le cadre du fleurissement de la Commune et de l'aménagement de l'espace public entre la Mairie et le Centre Socio-culturel.

Jean-François BASCOU fait part également de la demande du kiné d'avoir un stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à proximité de son cabinet.

Hervé LEFEVBRE lui répond qu'il sera répondu favorablement à sa demande dans le cadre de la circulation apaisée.

- Réunion sur la cybersécurité à la Préfecture :

A l'occasion de cette réunion un guide pratique a été mis en place avec la Région.

- Communication :

Le bulletin municipal est distribué cette semaine.

Le nouveau site internet sera mis en service très prochainement.

2 banderoles mentionnant la recherche de médecins sur la Commune ont été installées (au Téno et au Barrage).

- Aire de services pour camping-cars :

Les travaux de terrassement sont en cours. L'installation du mobilier aura lieu en Septembre.

- Bornes déchets enterrés derrière la Mairie :

Les travaux sont terminés. Le nombre de bornes au stade sera conservé.

Une étude est en cours pour l'installation d'un composteur collectif au niveau de la Mairie. Un sondage va être réalisé auprès des riverains pour connaître leur intérêt pour cet équipement.

LISTE DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Présentation du document transmis avec la convocation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.